

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6bfd52f0-fb36-431d-92b5-f711a9e33e4e>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6bfd52f0-fb36-431d-92b5-f711a9e33e4e> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Moranta Mathias](#)

Date de soutenance : 24-10-2022

Directeur(s) de thèse : [Favennec-Hery Françoise](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit social

Classification : Droit

Mots-clés libres : Négociation collective, Ordre public, Validité juridique, Loyauté (en droit), Primauté, Sécurité juridique

Mots-clés :

- Négociations collectives
- Droit du travail
- Sécurité juridique


Résumé : Du latin « augere » (augmenter), l'autorité est une notion fondamentale en droit, omniprésente dans le langage juridique. Distincte du pouvoir, elle est un mode de direction de l'activité d'autrui, singulièrement en droit privé, dans les relations de travail. L'existence d'éléments caractéristiques explique sa singularité. L'usage qui en est fait en matière conventionnelle peut-être source de sécurité juridique. L'autorité de l'accord collectif séduit aussi par la force de sa charge symbolique. Celle-ci doit être néanmoins relativisée. L'expression est fuyante et le phénomène ambigu, empruntant des chemins hasardeux. L'autorité de l'accord collectif repose-t-elle sur des aspects purement formels ? L'accord collectif est un acte de volonté destiné à produire des effets de droit. Il a cependant toujours été nécessaire de s'en remettre à d'autres textes pour déterminer la force juridique de l'accord collectif, démontrant, si besoin, que dessiner le champ d'application du droit négocié paraît quelque peu éloigné de la « place centrale » attribuée à la négociation collective. L'objet de cette étude consiste à analyser le régime de l'autorité de l'accord collectif en droit du travail, à en examiner l'acceptation et la justification, à en définir la nature et les effets à l'aune d'autres sources et sous le regard du juge.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 
Identifiant : 2022ASSA0041
Type de ressource : Thèse